

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input checked="" type="checkbox"/> Continuous pagination/
Pagination continue |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Includes index(es)/
Comprend un (des) index |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient: |
| | <input type="checkbox"/> Title page of issue/
Page de titre de la livraison |
| | <input type="checkbox"/> Caption of issue/
Titre de départ de la livraison |
| | <input type="checkbox"/> Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison |
| <input type="checkbox"/> Additional comments: /
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LA SEMAINE

REVUE RELIGIEUSE, PÉDAGOGIQUE, LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE.

Rédacteurs : C. J. L.-LAFRANCE, NORBERT THIBAUT et JOS. LÉTOURNEAU.

Vol. I.

SAMEDI, 7 MAI, 1864.

No. 19.

HISTOIRE DU CANADA

DOMINATION ANGLAISE.

(Suite.)

Malgré les protestations énergiques des Canadiens et de quelques Anglais respectables, malgré leurs légitimes demandes, le Canada aurait peut-être été longtemps la proie de ces vils aventuriers, si de sombres nuages, se formant dans l'atmosphère politique des États-Américains, n'eussent forcé l'Angleterre, désireuse de conserver un pied-à-terre dans le nouveau-monde, à alléger le lourd fardeau qu'elle faisait injustement peser sur ce pays.

Ce fut donc plus à la peur de nous voir joindre les Américains, qu'à pour faire acte de justice, qu'elle passa, en 1774, l'acte de Québec, qui reconnaissait nos droits, nous permettait de professer librement notre religion, de parler la langue de nos pères, rétablissait nos lois, et créait un conseil législatif composé de 23 membres nommés par le gouverneur, et dont un tiers devaient être des Catholiques.

C'était faiblement représenter l'immense majorité des Canadiens, mais enfin c'était faire un léger pas vers l'octroi d'une sphère plus étendue et plus large de liberté et de justice. On appela même quelques Canadiens à certaines charges publiques, mais on continua cependant à les exclure des principaux emplois et à ne choisir pour ceux qu'on donnait que des sujets dociles et souples.

Ce conseil, qui mit fin au joug militaire et établit, en Canada, le gouvernement civil mais absolu, fut inauguré, en octobre 1774, par le gouverneur Carleton, mais ne put siéger réellement qu'en 1777, la révolution américaine étant venue porter la guerre sur nos rivages et interrompre toute législation.

Tout le monde connaît l'histoire de cette guerre, et les suites qu'elle eut pour l'émancipation de ces Américains qui fondèrent une république citée longtemps comme modèle au monde entier ; république qui voit aujourd'hui sa constitution désobéie et méprisée, et ses enfants, tous frères, imiter le crime de Caïn, et pour les descendants de ce premier fratricide, briser et détruire l'œuvre grandiose de Washington.

L'Angleterre voulant payer sa dette nationale, considérablement augmentée par la guerre du Canada, résolut d'imposer des taxes directes sur les colonies américaines. A cette nouvelle, les colons, saisis de la plus vive inquiétude, protestèrent vigoureusement contre le pouvoir que s'arrogeait ainsi l'Angleterre de taxer les colonies sans leur consentement. Des assemblées tumultueuses, des démonstrations formidables, des voies de fait eurent lieu et arrêtrèrent temporairement l'Angleterre dans ses hardis projets.

Mais une nouvelle tentative ayant été faite quelque temps après, la résistance devint générale, et le sang coula à Lexington et à Concord, en avril 1775. La guerre se trouva par ce fait définitivement déclarée entre la métropole et ses colonies.

Aussitôt, et pour prévenir l'Angleterre, qui devait naturellement porter les hostilités chez eux du côté du Canada, et dans le but aussi d'obtenir l'appui des Canadiens dans cette lutte, les Américains résolurent de tenter une invasion de notre pays, et mirent promptement leur projet à exécution.

Mais nos compatriotes, ne se sentant de sympathie pour aucun parti, prirent peu de part, malgré la proclamation de la loi martiale et l'appel aux milices, par le gouverneur, à cette guerre, où ils ne pouvaient recueillir rien d'avantageux pour eux ; où leur foi, leur langue, leurs mœurs, auraient été peut-être plus en danger avec les marchands américains qu'avec les Anglais, empêchés au moins d'agir ouvertement contre nous par le traité de 1763 ; où, pour n'importe quel parti, leur sang aurait coulé pour des ennemis naturels et jurés.

Les généraux américains, Montgomery et Schuyler, venant par le lac Champlain, furent bientôt rejoints par Arnold, venu par les rivières Kénébec et Chaudière, et tous trois mirent, au commencement de décembre 1775, le siège devant Québec, seule place qui, à cette époque, appartenait encore à l'Angleterre.

Une simple démonstration des Canadiens, et ils étaient vengés de la tyrannie que l'on avait injustement fait peser sur eux ; une simple levée de boucliers de leur part, et l'Angleterre perdait à jamais tout ce qu'elle possédait dans l'Amérique du Nord.

Mais si nos pères n'aimaient pas à soutenir l'Angleterre, ils ne voulaient pas néanmoins

mériter le titre de déloyaux envers elle, et ils laissèrent au parti anglais, si actif à jeter le discrédit et le soupçon sur eux, la honte de manquer à leur mère-patrie, au moment du danger et du besoin. En effet, tous les marchands anglais à Québec, Adam Lymburner en tête, avaient refusé de rester comme défenseurs de la ville, et s'étaient retirés à l'île d'Orléans et à Charlebourg, prêts à se déclarer pour les Américains, s'ils étaient vainqueurs, ou à revenir profiter de la victoire et renouveler leurs cris contre les Canadiens, si le gouvernement anglais sortait victorieux de la lutte.

La position de Montgomery devant Québec était difficile et exigeait de sa part une prompté décision; car ses troupes, peu accoutumées au froid de notre climat, étaient en outre mal nourries, toutes en guenilles, et terriblement ravagées par la petite vérole. C'est pourquoi, ne comptant avec ses 13 ou 1400 hommes que sur une surprise, et ignorant, pour son malheur, que le gouvernement, instruit de ses projets par des déserteurs, était sur ses gardes, il tenta un assaut dans la nuit du 30 au 31 décembre.

Deux colonnes, l'une sous le colonel Levington, l'autre sous le major Brown, devaient simuler de fausses attaques, la première, contre la porte St. Jean, la seconde, contre la porte St. Louis, tandis que Montgomery, traversant les Foulons, enlèverait la barrière de Près-de-Ville, et entrerait dans la Haute-Ville en même temps qu'Arnold, qui s'était chargé d'enlever, par le Palais, la barrière du Saut-au-Matlot.

Tel était le plan de Montgomery, qui eût certainement réussi si le gouverneur n'eût été averti à temps de ce projet. La lutte du côté des Foulons fut courte. La barrière de Près-de-Ville, masquant 7 pièces de canon chargées à mitraille, était gardée par 50 hommes dont 31 Canadiens, sous le capitaine Chabot.

A la première décharge, Montgomery et ses principaux officiers tombèrent mortellement blessés, et le reste de la colonne, saisi d'une terreur panique, s'enfuit en toute hâte, abandonnant ses morts et ses blessés. On voit encore aujourd'hui une inscription au lieu où tomba le brave général Montgomery.

La seule attaque sérieuse eut lieu à la barrière du Saut-au-Matlot, où les Américains se battirent vigoureusement; mais, écrasés par le nombre, ils furent enfin tous faits prisonniers.

Après la perte de son chef, le reste de l'armée se contenta de bloquer Québec jusqu'au printemps suivant, où Carleton ayant reçu des secours, leur fit lever le siège, poursuivit les fuyards, et brûla, suivant la coutume anglaise, les maisons des Canadiens qui avaient suivi la cause américaine, tout en respectant néanmoins la propriété des Anglais ayant soutenu la même cause.

Ainsi finit l'invasion du Canada; mais les Américains plus heureux sur les lacs et dans

leur pays, où la victoire couronnait leurs nobles efforts, finirent après une longue lutte, par obtenir leur indépendance.

Si, durant ces troubles, les Canadiens n'avaient pas été forcés d'aller verser leur sang contre les Américains, le gouvernement anglais les aurait tenus écrasés sous les corvées les plus pénibles, exemptant de ces durs et longs travaux gratuits, tous les Anglais, qu'ils fussent pour ou contre les Américains. Exemple honteux de la trivialité et de l'injustice anglaises.

Après la guerre, en 1777, le conseil législatif, qui siégeait à huis clos, et dont presque tous les membres étaient les créatures salariées du gouvernement, reprit ses fonctions, et passa, sans opposition, des lois tyranniques, qui jamais n'auraient été supportées, si, au sortir d'une révolution, les Canadiens, dont la loyauté était toujours soupçonnée ou accusée par les Anglais mêmes qui favorisaient les Américains, n'eussent cru devoir faire taire leurs justes droits de plaintes plutôt que de donner prise aux attaques de leurs ennemis.

L'année suivante, en 78, Haldimand remplaça Carleton: Haldimand, dont la main de fer pesa lourdement sur les Canadiens, et dont le souvenir ne s'effacera jamais de leur mémoire. Ce fut une des plus sombres époques de notre histoire.

Cet homme farouche augmenta tellement les corvées, se conduisit d'une manière si arbitraire et injuste, qu'enfin les Canadiens, las et épuisés, crurent devoir se plaindre et protester contre cette infâme conduite. C'était ce que désirait le tyran.

Attribuant ces cris à un esprit de révolte, il redoubla sa tyrannie, emprisonna tous ceux qu'il soupçonnait de sympathie pour les Américains, remplit les prisons, qui regorgeaient, s'environna de mystères, viola le secret des correspondances, ne respecta rien enfin, et fit planer sur le Canada un voile épais d'iniquité et de terreur.

(A continuer.)

FABLES.

Il est d'usage, dans un bon nombre d'écoles des villes et des campagnes, de faire réciter aux enfants, surtout aux examens publics, des fables ou des anecdotes propres à intéresser et à instruire tout à la fois.

Cette coutume est assurément excellente. Entre autres avantages, elle a ceux d'accoutumer les enfants à comprendre ce qu'ils lisent et à parler naturellement. Aussi n'hésitons-nous pas un seul instant à la recommander aux Instituteurs et aux Institutrices qui ne la suivent pas encore.

Afin de leur rendre cette tâche plus facile, nous commençons dès aujourd'hui à publier

quelques fables, que nous extrayons d'un ouvrage intitulé : "Poésies de l'enfance." Nous ne craignons pas de dire que bien des *hommes faits* pourront y trouver aussi instruction et plaisir.

JEAN RIVARD ET L'ÉDUCATION.

Dieu a distingué l'homme de la bête en lui donnant une intelligence capable d'apprendre
Cette intelligence a besoin, pour se développer, d'être enseignée.
GENÈSE.

C'est par l'éducation qu'on peut réformer la société et la guérir des maux qui la tourmentent.
PLATON.

Celui-là qui est maître de l'éducation peut changer la face du monde.
LEIBNITZ.

(Suite.)

Il était d'autant moins facile au père Gendreau de répondre négativement à cette question, que lors de son arrivée dans le canton de Bristol, il avait prié Jean Rivard lui-même d'écrire pour lui deux ou trois lettres d'affaires assez importantes.

—Supposons encore, continua Jean Rivard, que vous, M. Gendreau, vous auriez des enfants pleins de talents naturels, annonçant les meilleures dispositions pour l'étude, lesquels, avec une bonne éducation, pourraient devenir des hommes éminents, des juges, des prêtres, des avocats. . . . n'aimeriez-vous pas à pouvoir les envoyer à l'école ?

Jean Rivard prenait le père Gendreau par son faible ; la seule pensée d'avoir un enfant qui pût un jour être avocat, suffisait pour lui troubler le cerveau.

Gendreau-le-Plaideux fit malgré lui un signe de tête affirmatif.

—Eh bien ! dit Jean Rivard, mettez-vous un moment à la place des pères de familles, et ne refusez pas aux autres ce que vous voudriez qu'on vous eût fait à vous-même. Qui sait si avec un peu plus d'éducation vous ne seriez pas vous-même devenu avocat ? Toute l'assemblée se mit à rire. Le père Gendreau était désarmé.

—Pour moi, continua Jean Rivard, chaque fois que je rencontre sur mon chemin un de ces beaux enfants au front élevé, à l'œil vif, présentant tous les signes de l'intelligence, je ne m'informe pas quels sont ses parents, s'ils sont riches ou s'ils sont pauvres, mais je me dis que ce serait pécher contre Dieu et contre la société que de laisser cette jeune intelligence sans culture. N'êtes vous pas de mon avis, M. Gendreau ?

Il y eut un moment de silence. Jean Rivard

attendait une réponse ; mais le père Gendreau voyant que l'assemblée était contre lui, crut plus prudent de se taire. On put donc, après quelques conversations particulières, procéder à l'élection des commissaires.

Jean Rivard, le père Landry, Gendreau-le-Plaideux et un autre furent adjoints à monsieur le juré pour l'établissement des écoles et l'administration des écoles de Rivardville.

C'était un grand pas de fait ; mais le plus difficile restait encore à faire.

En entrant en fonctions, les commissaires durent rechercher les meilleurs moyens de subvenir à l'entretien des écoles ; après de longues délibérations, ils en vinrent à la conclusion que le seul moyen praticable était d'imposer, comme la loi y avait pourvu, une légère contribution sur chacun des propriétaires de la paroisse, suivant la valeur de sa propriété.

Cette mesure acheva de monter l'esprit de Gendreau-le-Plaideux, d'autant plus irrité que, n'ayant pas lui-même d'enfant, sa propriété se trouvait ainsi imposée pour faire instruire les enfants des autres.

Les séances des commissaires étaient publiques, et elles attiraient presque toujours un grand concours de personnes.

Celle où fut décidée cette question fut une des plus orageuses.

Jean Rivard eut beau représenter que lui et sa famille possédaient plus de propriété qu'aucun autre des habitants de Rivardville, et qu'ils seraient taxés en conséquence—que les bienfaits de l'éducation étaient assez importants pour mériter un léger sacrifice de la part de chacun—que les enfants pauvres avaient droit à l'éducation comme ceux des riches—et d'autres raisons également solides, Gendreau ne cessait de crier comme un forcené : on veut vous taxer, on veut vous ruiner à tout jamais, pour le seul plaisir de faire vivre des maîtres d'écoles : à bas les taxes, à bas les traitres. . . .

A ces mots Gendreau-le-Plaideux, qui s'épuisait en gesticulations de toutes sortes, se sentit tout-à-coup saisi par les épaules comme entre deux étaux ; et une voix de tonnerre lui cria dans les oreilles :

" Ferme ta margoulette, vieux grognard."

Et se retournant, il aperçut Pierre Gagnon.

" C'est Pierre Gagnon, dit-il, qui vient mettre le désordre dans l'assemblée ?

" Oui, c'est moi, tonnerre d'un nom ! " dit Pierre Gagnon, d'un air déterminé et en regardant le père Gendreau avec des yeux furibonds.

Il y eut un mouvement dans l'assemblée ; les uns riaient, les autres étaient très-sérieux.

" J'en veux des écoles, moi, tonnerre d'un nom ! " criait Pierre Gagnon avec force.

Jean Rivard intervint, et s'aperçut que Pierre Gagnon était tout frémissant de colère ; il avait ses deux poings fermés, et son attitude était telle

que plusieurs des partisans du père Gendreau sortirent de la salle d'eux-mêmes. Jean Rivard craignit même un instant que son ancien serviteur ne se portât à quelque voie de fait.

Cet incident, quoique assez grave en lui-même, fit cependant une impression fâcheuse, et monsieur le curé, qui ne se mêlait pourtant que le moins possible aux réunions publiques, crut devoir cette fois adresser quelques mots à l'assemblée sur le sujet qui faisait l'objet de ses délibérations. Il parla longuement sur l'importance de l'éducation, et s'exprima avec tant de force et d'onction, qu'il porta la conviction dans l'esprit de presque tous ceux qui avaient résisté jusque là.

La mesure fut définitivement emportée et il ne restait plus qu'à mettre les écoles en opération.

On résolut de n'établir, pour la première année, que trois écoles dans la paroisse; et des institutrices furent engagées pour enseigner les premiers éléments de l'instruction, c'est-à-dire, la lecture et l'écriture.

Ces écoles ne coûtèrent qu'une bagatelle à chaque contribuable, et les gens commencèrent à soupçonner qu'ils avaient eu peur d'un fantôme.

Dès la seconde année qui suivit la mise en opération des écoles, Rivardville ayant fait un progrès considérable et la population ayant presque doublé, Jean Rivard crut qu'on pouvait, sans trop d'obstacles, opérer une grande amélioration dans l'organisation de l'instruction publique.

Son ambition était d'établir au centre même de Rivardville une espèce d'école-modèle, dont les autres écoles de la paroisse seraient comme des succursales.

Pour cela, il fallait trouver d'abord un instituteur habile; et avec un peu de zèle et de libéralité la chose lui semblait facile.

La carrière de l'enseignement devrait être au-dessus de toutes les professions libérales; après le sacerdoce, il n'est pas d'occupation qui mérite d'être entourée de plus de considération.

On sait que ce qui éloigne les hommes de talent de cet emploi, c'est la misérable rétribution qui leur est accordée. L'instituteur le plus instruit, le plus habile, est moins payé que le dernier employé du bureau.

N'est-il pas tout naturel de supposer que si la carrière de l'enseignement offrait quelques-uns des avantages qu'offrent les professions libérales ou les emplois publics, une partie au moins des centaines de jeunes gens qui sortent chaque année de nos collégés, après y avoir fait un cours d'études classiques, s'y jetteraient avec empressement? En peu d'années le pays en retirerait un bien incalculable.

Jean Rivard forma le projet d'élever les obscures fonctions d'instituteur à la hauteur d'une

profession. Il eut toutefois à soutenir de longues discussions contre ces faux économistes qui veulent toujours faire le moins de dépenses possibles pour l'éducation; et ce ne fut que par la voix prépondérante du président des commissaires, qu'il fut chargé d'engager pour l'année suivante, aux conditions qu'il jugerait convenables, un instituteur de première classe.

Jean Rivard avait connu à Grandpré un maître d'école d'une haute capacité et d'une respectabilité incontestée. Il avait fait d'excellentes études classiques, mais le manque de moyen l'ayant empêché d'étudier une profession, il s'était dévoué à l'enseignement comme à un pis-aller; peu à peu cependant il avait pris goût pour ses modestes mais utiles fonctions, et s'il eût pu trouver à y vivre convenablement avec sa famille (il avait une trentaine d'années et était père de plusieurs enfants), il n'aurait jamais songé à changer d'état. Mais le traitement qu'il recevait équivalait à peine à celui d'un journalier; et le découragement commençait à s'emparer de son esprit, lorsqu'il reçut la lettre de Jean Rivard lui transmettant les offres de la municipalité scolaire de Rivardville.

Voici les propositions contenues dans cette lettre :

L'école de Rivardville devait porter le nom de "Lycée," et le chef de l'institution celui de "Professeur."

On devait enseigner dans ce lycée, outre la lecture et l'écriture, la grammaire, l'arithmétique, le dessin linéaire, la composition, les premières notions de l'histoire, de la géographie et des sciences pratiques, comme l'agriculture, la géologie, la botanique, etc.

Le professeur devait agir comme inspecteur des autres écoles de la paroisse, et les visiter de temps à autre, en compagnie d'un ou de plusieurs commissaires ou visiteurs.

Il devait aussi, si on le désirait, remplir gratuitement les fonctions de secrétaire des commissaires d'écoles.

Il s'engageait de plus à faire tous les dimanches et les jours de fête, lorsqu'il n'en serait pas empêché par quelque circonstance imprévue, pendant environ une heure, dans la grande salle de l'école, une lecture sur un sujet à la portée des intelligences ordinaires, sur les choses qu'il importe le plus de connaître dans la pratique de la vie.

Il devait remplir aussi gratuitement, au besoin, la charge de bibliothécaire de la bibliothèque paroissiale.

Il devait enfin se garder de prendre part aux querelles du village, et s'abstenir de se prononcer sur les questions politiques ou municipales qui divisent si souvent les diverses classes de la population, même au sein de nos campagnes les plus paisibles, tous ses efforts devant tendre à lui mériter, par une conduite judicieuse, l'approba-

tion générale des habitants de la paroisse, et par son zèle, son activité et son application consciencieuse, celle de tous les pères de famille.

En retour, la paroisse assurait au professeur un traitement de soixante-quinze louis par an, pour les deux premières années, et de cent louis pour chacune des années suivantes, l'engagement pouvant être discontinué à la fin de chaque année par l'une ou l'autre partie, moyennant un avis de trois mois.

Le professeur avait en outre le logement et deux arpents de terre, qu'il cultivait à son profit.

Ces conditions lui parurent si libérales, comparées à celles qu'on lui avait imposées jusque là, qu'il n'hésita pas un moment, et s'empressa de se rendre à Rivardville.

L'engagement fut signé de part et d'autre, et le nouveau professeur entra de suite en fonctions.

(A continuer.)

Nouvelles Militaires.

La *Gazette du Canada* de samedi dernier nous apprend que, sur le rapport du Colonel Ingall, quatre prix ont été accordés aux compagnies volontaires dont les noms suivent :

1er prix, \$100.—Compagnie no. 4, 8e bataillon, carabiniers de Stadacona, capt. Gibsons.

2e prix, \$80.—Batterie de campagne d'artillerie, major Lamontagne.

3e prix, \$70.—Compagnie d'Infanterie, Rivière du Loup, capt. Fraser.

4e prix, \$50.—Compagnie d'Infanterie de Rimouski, capt. Michaud.

Les compagnies suivantes ont obtenu des mentions honorables :

Caralerie.—1ère Compagnie, Capt. Scott; 2e Compagnie, Lieut. Turnbull.

Artillerie.—Batterie No. 3, Capt. Bowen.

Carabiniers.—Compagnie de Mégantic, Major Barwis; Service Civil, Major Bernard; Compagnie No. 1, 8e Bataillon, Capt. Allyn; Compagnie No. 5, 9e Bataillon, Capt. Thompson; Compagnie No. 7, 9e Bataillon, Capt. Langevin.

—Les compagnies suivantes ont été retranchées de la liste de la Milice Volontaire, les unes pour cause d'incapacité, les autres, parce qu'elles n'ont point paru lors de l'inspection :

Compagnie de Cavalerie, de Lévis, Capt. Forrest; Compagnie du Génie, Pointe-Lévis; Compagnie No. 6, 17e Bataillon, Infanterie, Etchemin, Enseigne Pallister; les Compagnies No. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 9, 7e Bataillon ou "Chasseurs de Québec," Lieut.-Colonel Hon. J. Cauchon; Compagnie No. 3, 8e Bataillon, ou "Carabiniers de Stadacona," Capt. Burns; Compagnie No. 6, 8e Bataillon, ou "Carabi-

niers de Stadacona," Capt. Murphy; Compagnie No. 3, 9e Bataillon, ou "Voltigeurs de Québec," Capt. Lindsay.

—Depuis l'ouverture de l'école Militaire du Bas Canada, les messieurs suivants ont obtenu des diplômes :

1ère et 2ème classes.—A. C. Guilbaut, de l'Assomption; Charles Nelson, de St. Hyacinthe.

2ème classe.—Lucien Poitra, de Beauharnais; N. P. Massicotte, de Champlain; Eus. Geo. Johnstone, de Châteauguay; Capt. Jas. Wight, de Châteauguay; Orrock Reid, de Huntingdon; A. C. Anderson, de Huntingdon; Léon Kierkowski, de St. Hyacinthe; Jos. E. Archambault, de St. Hyacinthe; G. A. Drolet, de St. Jean; Quartier-Maître Geo. Grant, de Laprairie; W. M. H. King, de Lotbinière; Geo. Sulley, de Missisquoi; H. Eugène Poulin, de Rouville; L. G. Loranger, de Rouville; James R. Gibb, de Sherbrooke; Félix Routhier, des deux Montagnes.

UN DÉTENU VENDANT SA PRISON.

Un ordre ministériel de 1831 organisa les bataillons d'Afrique avec tous les hommes détenus pour une cause correctionnelle n'entraînant pas la dégradation militaire. Ces bataillons devaient toujours être aux avant-postes, et il faut leur rendre cette justice, ils ne laissèrent échapper aucune occasion de s'y distinguer. Ces bataillons prirent différents noms, un seul se popularisa : ce fut le nom de *zéphir*. Les zéphirs acquirent une grande réputation d'excentricité.

Bougie a vu s'accomplir un des faits les plus curieux qui soient consignés dans la biographie destinée à porter aux races futures les faits et gestes des zéphirs. Ce fait est celui de la vente du corps de-garde même où un zéphir était en prison.

Ce corps-de-garde était une charmante maison neuve avec barreaux de fer aux fenêtres, et une porte enjolivée et renforcée en même temps de têtes de clous; c'était une demeure fort aimable, à une époque où les Kabyles venaient faire des excursions jusque dans la ville. Aussi, un colon nouvellement débarqué s'approcha-t-il de cette maison, et l'examina-t-il avec un air de convoitise qui ne laissait aucun doute sur son désir de se l'approprier.

Sur quoi la fenêtre s'ouvrit; un zéphir parut et à travers les barreaux un dialogue s'entama.

—Voilà une charmante maison, militaire, dit le colon.

—Oui, pas trop laide, répondit le zéphir.

—A qui est-elle?

—Parbleu! à celui qui l'habite, ce me semble.

—Elle est à vous?

—Elle est à moi.

—En propriété ou en location ?
 —En propriété .
 —Peste ! vous n'êtes pas malheureux. Il y a peu de militaires logés comme vous.
 —J'ai profité d'un héritage qui m'est survenu et je l'ai fait bâtir. D'ailleurs la main-d'œuvre n'est pas chère en Algérie.
 —Combien vous coûte donc ce petit palais.
 —Douze mille francs.
 —Donnez-moi du temps, et je vous fais gagner deux mille francs dessus.
 —Eh ! eh ! l'affaire peut s'arranger. Justement il m'est arrivé des malheurs qui me forcent de vendre.
 —Des malheurs ?
 —Oui, mon banquier a fait faillite.
 —Voilà qui tombe à merveille.
 —Hein ?
 —Non, je veux dire voilà qui est bien malheureux.
 —Combien donnerez vous comptant !
 —Mille francs ; et le reste...
 —Eh ! le reste, cela m'est égal. Je vous donnerai tout le temps que vous voudrez pour le reste.
 —Cinq ans ?
 —A merveille ! cinq ans, dix ans. J'ai besoin de mille francs. Voilà tout.
 —Alors c'est une affaire faite. J'ai justement les mille francs sur moi.
 —Allez m'attendre chez le marchand de vin.
 —J'y vais.
 —Seulement en passant là bas, voyez-vous, au coin de la rue, envoyez-moi le grand blond, c'est le serrurier du régiment. Il faut vous dire que mes camarades, pour me faire une farce, m'ont enfermé et ont emporté la clef.
 —Je vous l'envoie.
 Et le colon tout courant alla attendre son propriétaire chez le marchand de vin, tout en lui envoyant, bien entendu, le serrurier demandé.
 Le serrurier arriva la situation lui fut exposée ; il s'agissait de partager les mille francs entre le prisonnier, le serrurier et la sentinelle.
 Au bout de cinq minutes la sentinelle était prévenue et la porte ouverte.
 Au bout d'une demi-heure le contrat était débattu, réglé et signé, et le zéphir empochait sa part des mille livres.
 Deux heures après le colon emménageait.
 Un officier passa avec une patrouille ; il vit qu'on descendait tout un mobilier à la porte du corps-de-garde.
 La porte était ouverte, il entra. Le colon faisait clouer des planches.
 Il regarda un instant avec stupefaction.
 Puis enfin :
 —Que diable faites-vous là ? demanda-t-il.
 —Ce que je fais, pardieu, vous le voyez bien ; j'emménage.
 —Vous emménagez, où cela ?

—Dans ma maison.
 —Dans quelle maison ?
 —Dans celle-ci.
 —Cette maison est à vous ?
 —Elle est à moi.
 —Et comment est-elle à vous ?
 —Parce que je l'ai achetée, donc.
 —A qui ?
 —A son propriétaire.
 —Où était son propriétaire ?
 —Il était dedans.
 L'officier regarda ses soldats, ses soldats se regardaient depuis longtemps, ils avaient compris ce que lui commençait à comprendre.
 —Et qu'est devenu le propriétaire ? continua l'officier.
 —Cela ne me regarde pas, fit insoucieusement le colon en continuant d'arranger son bazar.
 —Comment ! cela ne vous regarde pas ! N'était-il pas enfermé ?
 —Si fait. Imaginez-vous que ses camarades lui avait fait une farce et l'avait enfermé ; mais je lui ai envoyé le serrurier du régiment, un grand blond, et il est venu me rejoindre chez le marchand de vin, où nous avons passé le contrat.
 —Devant notaire ?
 —Non ; un sous-seing. Mais d'ici à trois mois je le ferai valider.
 —Et il a touché ?
 —Milles francs comptant.
 L'officier ne put s'empêcher d'éclater de rire.
 Le colon le regarda avec étonnement.
 —En doutez-vous ? demanda-t-il.
 —Tenez, voilà le papier.
 L'officier lut et trouva un sous-seing parfaitement en règle et contenant quittance de mille livres et obligation des treize mille autres.
 Le colon avait acheté à un zéphir en punition la salle de police du régiment.
 L'affaire fut portée devant le tribunal de Bougie, qui n'eut pas le courage de punir l'auteur de ce tour de passe-passe.

A. D.

LA VIEILLE MENDIANTE.

“ Je suis.....écoutez, cieus et terre,
 “ Je suis la moissonneuse austère,
 “ Qui ne moissonne que la nuit.

Je veux vous raconter sur un ton lamentable, Une histoire inouïe et pourtant véritable, Arrivée autrefois dans un siècle bien vieux ; Je la tiens d'un Breton, vieillard recommandable, Qui la tenait lui-même de l'un de ses aïeux.

Dans un désert qu'entoure une forêt antique, Non loin de l'océan, au fond de l'Armorique, On aperçoit encor les restes d'un château ; Autant dans ses beaux jours il était magnifique, Autant il a l'aspect maintenant d'un tombeau.

Le seigneur Paladin, revenant de Solme,
Où l'avait entraîné l'espérance sublime
De vaincre l'Islamisme et d'arborer la croix, [me,
Tous les preux, ses voisins, qu'un même esprit uni-
Arrivent, chevauchant, pour fêter ses exploits.

On chante, on danse, on rit ; les transports de la joie
Réhâtent dans les airs où l'écho les renvoie ;
Ce ne sont que festins, le vin coule à grands flots ;
Des convives nombreux l'ivresse se déploie ;
On dirait la folie agitant ses grelots.

Bientôt la nuit se fait ; les bruyantes orgies
Se prolongent longtemps à l'éclat des bougies ;
On ne se souvient plus de la sainte cité ;
On ne se souvient plus de ces terres rouges
Du sang que l'Homme-Dieu versa dans sa bonté.

Or, une vieille mendiante,
Maigre, pâle, sans dents, d'une voix effrayante,
Faisant sa ronde, crie à tous : " Vous avez tort
De rire ainsi, la nuit, sans penser à la mort."

On ne l'écoute pas... mais le jeu de la danse
Précipite les pas en lugubre cadence ;
Sur de riches tapis, brodés de soie et d'or,
Dans un cercle éternel on roule, on se balance,
On avance, on revient, et l'on revient encor.

Or, notre vieille mendiante,
Maigre, pâle, sans dents, d'une voix effrayante,
Faisant sa ronde, crie à tous : " Vous avez tort
De tant vous divertir, sans penser à la mort."

On ne l'écoute pas... mais la coupe traîtresse,
Passant de main en main leur verse à tous l'ivresse :
Leurs yeux sont égarés, leurs discours dissolus ;
Un verre n'attend pas un verre qui le presse,
Et la vapeur des vins fait qu'on ne s'entend plus.

Or, notre vieille mendiante,
Maigre, pâle, sans dents, d'une voix effrayante,
Faisant sa ronde, crie à tous : " Vous avez tort
De boire avec excès sans penser à la mort."

On ne l'écoute pas... mais les chansons bachiques,
A travers les vitraux des fenêtres gothiques,
Retentissent au loin autour du vieux manoir,
Semblables aux clameurs des esprits sataniques,
Quand ils font le sabbat, au fond d'un bois, le soir.

Or, notre vieille mendiante,
Maigre, pâle, sans dents, d'une voix effrayante,
Faisant sa ronde, crie à tous : " Vous avez tort
De chanter les plaisirs, sans penser à la mort."

On l'écoute à la fin... la dame châtelaine
Fait signe de chasser cette bohémienne
Qui vient ainsi troubler leurs heures de bonheur :
Donc, sans rien lui donner, vers la porte on l'entraîne
Sa présence devient t un objet de frayeur. [ne ;

Or, notre vieille mendiante,
Maigre, pâle, sans dents, d'une voix effrayante,
Faisant sa ronde, crie à tous : " Vous avez tort
De me chasser ainsi, sans penser à la mort."

Retirez-vous, fuyez, ennuyeuse sorcière,
De vos pieux discours nous n'avons tous que faire,
Disent les conviés, d'une commune voix :

Quand nous serons plus vieux, à notre heure der-
[nière,
Nous vous écouterons... grâce pour cette fois !

Or, notre vieille mendiante,
Maigre, pâle, sans dents, d'une voix effrayante,
Crie encore plus haut à tous : " Vous avez tort
D'oser jusqu'à la fin vous moquer de la mort."

Cette fois la terreur gagne toutes les âmes :
On frissonne, on pâlit... jeunes gens, jeunes femmes
Se surprennent tremblants sur leurs faibles genoux ;
Soudain la foudre tombe... un déluge de flammes
Roule, les enveloppe et les dévore tous !

Or, notre vieille mendiante,
Maigre, pâle, sans dents, d'une voix effrayante,
Crie encore une fois aux morts : " Vous aviez tort
De boire et de danser sans penser à la mort."

Oïez, dames, oïez jusqu'au bout cette histoire,
Qu'en vos âmes devez comme Évangile croire ;
La vieille qui criait à tous : " Vous avez tort,
Sans penser à la mort, de danser et de boire,"
Cette vieille, c'était... elle-même la Mort !

Lorsqu'elle eut allumé cet immense incendie,
On la vit s'éloigner de la coupable orgie,
Déployant dans les airs ses deux ailes de feu :
Elle avait en ses mains cette faux ennemie
Dont elle a fait son sceptre et qu'elle tient de Dieu.

Lors, elle n'avait plus l'air d'une mendiante
Aux riches présentant une main suppliante,
En reine elle marchait... criant : " Vous avez tort,
Vous qui fermez l'oreille à ma voix menaçante,
De boire et de chanter sans penser à la mort."

On ne l'a plus revue en ces funestes plages ;
Mais, quand le voyageur, visitant ces rivages,
Contemple avec effroi le manoir où tout dort,
Il entend une voix, mêlée aux noirs orages,
Qui dit : " Faites l'aumône et pensez à la mort !"

L'abbé SOUCHIER.

LA FOURMI.

Sur les cornes d'un bœuf revenant du labour,
Une Fourmi s'était nichée.
D'où viens-tu, lui cria sa sœur ?
Et que fais-tu si haut perchée ?
—D'où je viens ? Peux-tu l'ignorer ?
Répondit-elle. Ma commère,
Nous venons de labourer.

WILLERS.

LA VIPÈRE ET LA SANGSUE.

Nous piquons toutes deux, commère,
A la Sangsue un jour disait une Vipère ;
Et l'homme cependant te cherche et me fuit :
D'où vient cela ?—D'où vient ? répliqua la
C'est que ta piqûre le tue, [Sangsue ;
Et que la mienne le guérit.

LE BAILLY.

LE PORC PARÉ DE FLEURS.

Un singe, en folâtrant, attache quelques fleurs
Aux oreilles d'un Porc ; et mon sot se redresse :

Je suis beau, disait-il, rendez-moi des honneurs.
Et le renard riant de sa faiblesse :
De ta parure, ami, ne sois pas orgueilleux ;
Ta hâideur n'en paraît que mieux.

MME. JOLIVEAU.

LE DINDON ET LA PIE.

Un gros Dindon demandait à Margot :
Que disait-on de moi l'autre jour au village ?
On disait que tu n'es qu'un sot
Qui n'a pour lui qu'un vain plumage.

LA RENONCULE ET L'ŒILLET.

La Renoncule un jour dans un bouquet,
Avec l'œillet se trouva réunie :
Elle eut le lendemain le parfum de l'œillet.
On ne peut que gagner en bonne compagnie.

BERANGER.

SOLUTION DU PROBLÈME ARITHMÉTIQUE DE L'AVANT-DERNIÈRE LIVRAISON.

£30 0 0 × 5 ÷ 100 = £1 10 0, et £30 0 0 +
£1 10 0 = £31 10 0, valeur présente du thé par
quintal.

Maintenant, 102½ : 100 :: 6½ × 112 lbs. : 710¼,
prix comptant de la vente. Alors £35 10¼s. —
£31 10 = £4 0¼s. gain par quintal.

Enfin, £31 10 : £4 0¼s. : 100 :: £12¾ gain
par cent, Réponse.

C. W. S.

(Même solution par M. C***)

ALMANACH POLITIQUE.

AMÉRIQUE.

Canada.—Les Chambres ont repris mardi
dernier leurs travaux législatifs, que la dernière
crise ministérielle était venue interrompre.

Etats-Fédéraux.—La défaite de 1,500 Fédé-
raux, près de Mechanicsville, par le général
Adams, est confirmée.

Le *World* de New York a publié une lettre
adressée par M. Lincoln à un citoyen de
Francfort (Kentucky). Le Président convient
qu'il a pris des mesures *inconstitutionnelles*,
mais qu'il les croyait indispensables au maintien
même de la *constitution*. Il avoue, en termi-
nant, qu'il n'a pas contrôlé les événements,
mais que ce sont eux, au contraire, qui l'ont
contrôlé.

Les préparatifs sont presque terminés à
Washington, pour accommoder 25,000 malades
ou blessés additionnels.

Le général Sickles est mentionné comme
devant succéder au général Banks.

Etats-Confédérés.—Il pa ùt que le gouver-
nement confédéré va abandonner Richmond et
et se réfugier en Géorgie.

La boucherie que les Fédéraux ont faite des
Nègres au Fort Pillow, est plus considérable
encore qu'on ne le disait.

Les Confédérés concentrent une armée fourni-
dable dans la Virginie. Toutes les troupes
maintenant dans la Caroline du Nord ont reçu
l'ordre d'aller rejoindre l'armée de Lee. On
ne peut guère tarder à en venir aux mains.

La reprise de Plymouth est due au Merri-
mac Carolinien l'*Albermale*, commandé par le
capitaine *J. W. Cooke*.

Mexique.—L'archiduc Maximilien a accepté
définitivement l'offre de la couronne du Mexique.
Il s'est engagé à gouverner son peuple suivant
les principes constitutionnels.

Aux dernières nouvelles, l'archiduc était à
Rome et se préparait à partir, ainsi que l'ar-
chiduchesse, pour le Mexique.

EUROPE.

Angleterre.—La reine Victoria a reçu la
visite du corps diplomatique le 9.

La première réunion de la Conférence danoise
a eu lieu à Londres le 20 du mois dernier.

Le gouvernement anglais a été battu par une
majorité de 8 voix, sur une question d'édu-
cation.

Garibaldi a été accueilli avec enthousiasme
en Angleterre. Il a visité Lord Palmerston et
et le fameux Stanfield. Un drapeau italien
portant les mots "Rome et Venise," lui a été
présenté, ainsi qu'une bourse, de la part des
Italiens qui résident à Londres.

Le prince de Galles a rendu visite à Gari-
baldi. Ce dernier a adressé une lettre au
peuple anglais pour le remercier de la sympathie
que l'Angleterre a toujours montrée pour la
cause de l'Italie. Il devait partir pour Caprera
à la fin du mois.

Le *Morning Herald* dit que Lord Clarendon
a été envoyé à Paris, avec la mission de rétablir
les relations amicales et de calmer l'irritation de
Napoléon contre l'Angleterre.

Les Comtes Grey et Derby ont blâmé, dans
le Parlement anglais, la conduite du gouverne-
ment à l'égard de la question danoise.

Les Comtes Russell et Grandville, ainsi que
le duc d'Argyle, ont défendu le gouvernement.

Danemark.—Les danois ont été forcés d'éva-
cuer Duppel. Ils ont perdu 2,600 soldats,
400 officiers et 90 canons.

Le roi de Prusse a visité les troupes qui ont
enlevé Duppel.

CONDITIONS :

LA SEMAINE paraît régulièrement le dernier
jour de chaque semaine.

L'abonnement est d'UNE PIASTRE par année,
invariablement payable d'avance.

On s'abonne à Québec, chez M. C. Darveau,
imprimeur, Propriétaire-Gérant, côte Lamon-
tagne, No. 8.